



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

livres

Question écrite n° 84054

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les polémiques suscitées par la publication en avril 2010 d'un livre intitulé « Nique la France ». Cet ouvrage incite à une haine anti-française, en prétextant que la politique d'immigration et d'intégration conduite par la France ces dernières années a non seulement échoué, mais a été contre-productive. Un tel ouvrage pouvant avoir des effets négatifs sur la cohésion sociale de notre pays, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour dissiper les inquiétudes suscitées par un tel brûlot.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, partage avec l'honorable parlementaire son attachement à l'unité nationale et au respect des valeurs fondatrices de la République. Force est de constater en l'espèce que le livre visé n'a fait l'objet d'aucune interdiction administrative avant sa parution. En outre, aucune poursuite pénale ne pouvait être engagée au-delà du 1er juillet 2010. En effet, en application des dispositions de l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, l'action publique ne peut être exercée en cette matière au-delà d'un délai de trois mois à compter de la publication de l'ouvrage.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84054

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7795

Réponse publiée le : 5 avril 2011, page 3429